

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. II.

QUEBEC, MERCREDI 4 MAI, 1859.

No. 5.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'OBSERVATEUR

PARAIT

UNE FOIS PAR SEMAINE.

On s'abonne chez L. M. DARVEAU, au No 56, rue Richelieu, faubourg Saint-Jean, Québec.

L'abonnement est de cinqchelins payables INVARIABLEMENT d'avance.

Nous prévenons nos abonnés et le public, que monsieur JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

ENCORE DES TAXES.

De nouvelles taxes vont être imposées. L'imprévoyance, l'incapacité de la plupart de nos édiles, et, surtout, le gaspillage pratiqué de toutes manières et sous toutes les formes par un certain nombre d'entre eux, nécessitent la prélevation de nouveaux impôts qui bien qu'extrêmement élevés contribueront bien peu à combler le déficit de la Corporation. La plupart des conseillers de ville, s'imaginent que pour pouvoir payer l'intérêt énorme de la dette municipale, il suffit de taxer à droite et à gauche. S'ils n'étaient presque tous guidés par l'esprit le plus étroit ou par le désir le plus vil de spéculer avec leur mandat, au lieu d'être obligés d'avoir un déficit énorme, nous aurions un encaisse satisfaisant. Mais puisqu'il est reconnu qu'on augmente la dette de la cité, pour enrichir l'ex-conseiller Le Moine et faire promener le maire Langevin, il est indispensable que les citoyens qui ne font point ériger de halle aux dépens de la cité pour louer un hangard \$4,000, comme l'a fait l'ex-conseiller Le Moine ; et qui ne hantent point les salons d'êtres des banquiers de Londres comme va le faire le petit maire Langevin ; il est indispensable disons-nous que les citoyens prennent des mesures pour arrêter un tel gaspillage de l'argent public.

Voici les nouvelles taxes que la Corporation se propose de prélever :

Sur les banques \$800.

Sur les agences de banques \$200.

Sur les banques d'épargne \$400.

Sur les compagnies d'assurance contre le feu \$500.

Sur les compagnies d'assurance sur la vie \$50.

Sur les courtiers \$40.

Sur chaque marchand en gros \$10, plus 7½ pour cent sur le loyer de chaque magasin.

Sur les marchands détailléur 7½ pour cent sur le loyer de leur magasin.

Sur la compagnie du Gaz \$2,000.

Sur les églises \$100, plus \$20 à chaque séance donnée par ces compagnies.

Sur la première table de billard \$60, plus \$20 pour chaque table additionnelle.

On impose une taxe annuelle de \$400 sur les banques d'épargne, sans doute, parcequ'il plaît au conseiller Rhéaume de prétendre que ces institutions font de grands profits et escomptent des billets à dix pour cent ! Il est vrai que, grâce à une habile direction, les profits sont élevés, mais en disant qu'à l'une des banques d'épargne actuelles on a escompté un billet à dix pour cent, le conseiller J. P. Rhéaume commet une erreur ou un mensonge. Il n'y a que les Prévost et compagnie qui peuvent faire d'une banque d'épargne un tripot d'usuriers. La conséquence qui peut résulter de l'imposition de cette nouvelle taxe est, qu'au lieu d'augmenter en faveur des déposants le taux de l'intérêt, les directeurs le diminueront considérablement, et que, peut-être deux mille déposants obligeront les conseillers à ne pas prélever une telle taxe !

Quant aux assurances contre le feu, la taxe annuelle de \$500 qu'on leur impose, ne sera point payée par ces compagnies, mais par les assurés c'est-à-dire par les citoyens. Plus la taxe exigée par la Corporation sera élevée, plus les taux d'assurance le seront aussi.

Il en sera ainsi de la taxe de \$2,000 imposée sur la compagnie du gaz. Au lieu d'accorder, lorsque les paiements seront faits au jour fixé, un escompte de 20 par 100, on n'accordera aux consommateurs qu'un escompte de 15 ou même de 10 pour 100.

En un mot toutes les taxes imposées par la Corporation pèsent de plus en plus lourdement sur le pauvre sans que la dette municipale soit diminuée le moins du monde. Non tant que les conseillers taxeront en aveugles ou en égoïstes, jamais ils n'atteindront le but auquel ils doivent tendre, à savoir : l'extinction de la dette municipale.

Dans un autre numéro nous démontrons que ce ne sont point les taxes ruineuses mais les revenus directs qui donneront ce résultat, et nous suggérerons quelques moyens que nous croyons propres à l'obtenir.

ENFIN ILS SE DÉCIDENT !

Ne pouvant plus tenir contre l'opinion publique, les ministres ont décidé de *permettre* que l'élection de Québec soit déclarée nulle ! En conséquence, le bureau de poste qui devrait être, maintenant, fini, va être, sous peu, commencé. De nouvelles élections vont, probablement, avoir lieu à Québec, et comme il faut donner *bonne bouche* aux cabaleurs ministériels, ceux qui voteront pour les candidats du ministère seront seuls employés à la construction de cet édifice !

Nous espérons, cependant, que les tristes résultats obtenus par ceux qui se sont vendus dans les dernières élections empêcheront la vente des votes et des consciences. Que ceux que la misère accable et qui seraient tentés de vendre leur vote aux supports d'une administration corrompue songent à ce qui est arrivé à ceux qui se sont prostitués aux valets du ministère Cartier ; qu'ils songent que s'ils veulent suivre les mêmes traces un sort plus terrible les attend.

LISEZ ET JUGEZ.

Parce que nous avons le courage de dire la vérité au sujet des transactions frauduleuses commises dans le département des Travaux-Publics, les cabaleurs ministériels nous ont accusé de calomnier les hommes publics auxquels nous faisons allusion. Chaque fois que nous avons accusé un homme public, notre accusation s'appuyait sur des preuves. Aujourd'hui, encore, si nous déclarons que le département des Travaux-Publics, plus que tous les autres départements, est une pépinière où les cabaleurs politiques, pour des services d'élection et autres, détournent et gaspillent l'argent du peuple, c'est que le rapport des procédés du comité des comptes publics, prouve à l'évidence que c'est malheureusement le cas. Qu'on lise attentivement les procédés de ce comité ; que l'on considère les réponses contradictoires de Pierre Gauvreau et les réponses accablantes de monsieur Patry, et l'on admettra nécessairement que nos accusations sont fondées.

Le Conseil Législatif a refusé de voter les subsides. C'est une manière dangereuse de condamner le ministère Cartier. Les députés du district de Québec qui se sont vendus corps et âme pour soutenir l'administration actuelle parcequ'on leur promettait d'établir pour quatre ans le siège du gouvernement à Québec, sapercevront-ils enfin, que leur trahison est punie ?